



Je soussigné (Nom, Prénom) : _____

représentant de l'employeur : _____

Code Entité de Gestion : E G ____ _

en qualité de : _____

Tél. : _____ E-mail : _____

dûment habilité aux fins de la présente attestation, certifie que :

Monsieur Madame Nom : _____

Prénom : _____ Nom de naissance : _____

Numéro d'affilé : _____ -00- ____

Date de mise en inactivité prévue le : _____

est reconnu(e) inapte au travail par le Service Général de Médecine de Contrôle du régime spécial des Industries Electriques et Gazières et peut donc être mis(e) en inactivité d'office au titre de sa situation, conformément aux dispositions prévues dans l'article 2 du décret n°2008-653 du 2 juillet 2008 :

- de longue maladie depuis le _____ (indiquez la date de début de la longue maladie)
- d'arrêt suite à accident de travail ou à la maladie professionnelle depuis le _____
(indiquez la date de consolidation des blessures de l'agent ou de la stabilisation de son état)
- bénéficie du maintien des services actifs
- a atteint la limite d'âge
- est bénéficiaire d'un dispositif conventionnel de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur cette déclaration et documents joints.

Fait à _____, le _____

Cachet et signature de l'employeur obligatoire

Une vérification de l'exactitude de vos déclarations et de l'authenticité des documents produits peut être effectuée dans le cadre de l'exercice du droit de communication prévu par les articles L. 114-19 à L. 114-22 du code de la sécurité sociale. La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (articles 313-1 et suivants, 441-1 et suivants, 441-6 et suivants du code pénal). Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et, dans certains cas prévus par la loi, d'opposition vis-à-vis des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant au Correspondant Informatique et Libertés de la CNIEG.